

## INVENTER UNE AUTRE VIE

Rendre les transitions socialement vivables  
et économiquement viables

2026

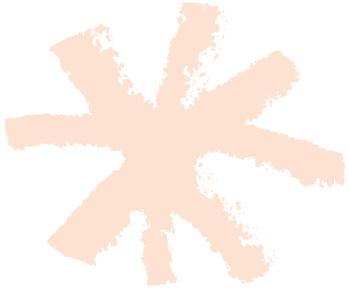
# Charter

2041

**SYNTÈSE**  
Octobre 2025



Une autre vie s'invente ici



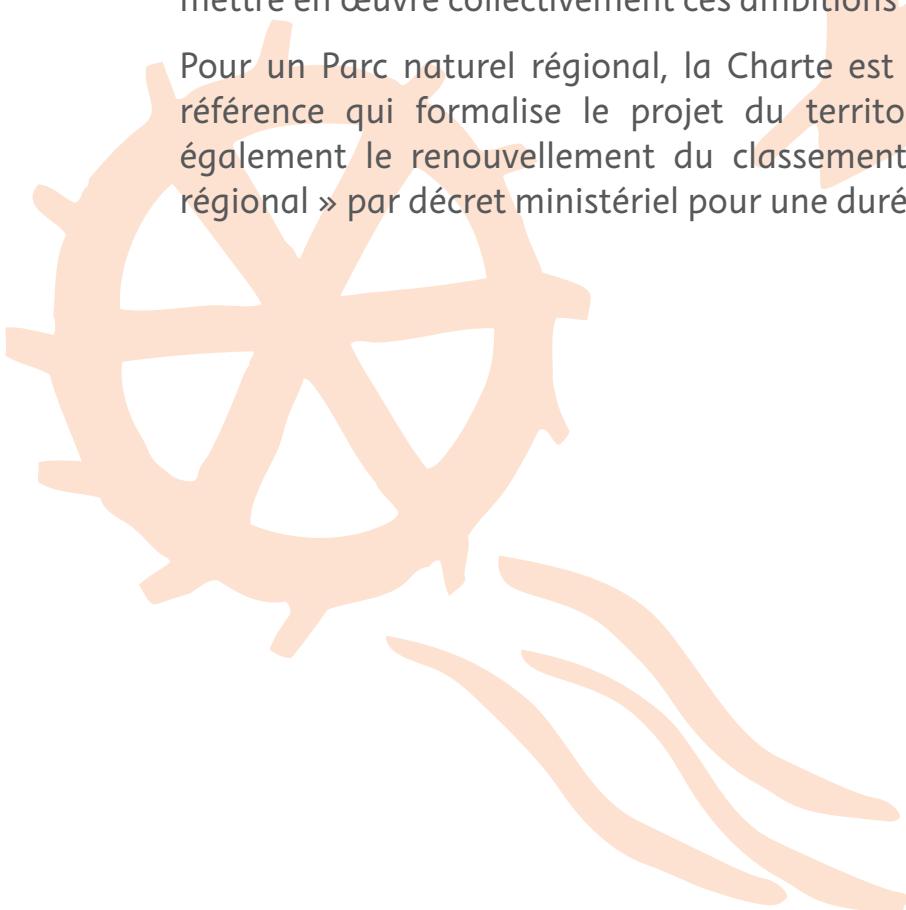
# Une autre vie s'invente ici



Les ambitions et les objectifs formulés dans la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez ont été construits avec les élus, les acteurs socio-économiques, associatifs, institutionnels et les habitants.

En approuvant la Charte, chaque commune et chaque intercommunalité exprime son choix d'adhérer au projet et de mettre en œuvre collectivement ces ambitions et ces objectifs.

Pour un Parc naturel régional, la Charte est le document de référence qui formalise le projet du territoire. Elle permet également le renouvellement du classement « Parc naturel régional » par décret ministériel pour une durée de 15 ans.



# ÉDITORIAL

Le Parc naturel régional Livradois-Forez est né en 1986 d'un travail collectif conduit par des élus, des socio-professionnels et l'ensemble des forces vives du territoire.

À cette époque, la lutte contre la désertification des campagnes était la préoccupation majeure ; l'entraide et la solidarité territoriales étaient cruciales pour assurer l'avenir du territoire.

Quarante ans plus tard, ces valeurs restent d'actualité mais ce sont également les effets du dérèglement climatique et les difficultés sociales qui ont guidé l'écriture de la quatrième Charte du Parc.

Ainsi, la Charte 2026-2041 entend rendre les transitions socialement vivables et économiquement viables. Elle affirme la volonté d'inventer de nouveaux modes de vie et de nouveaux modèles économiques considérant comme inévitables et nécessaires les mutations dans les domaines de l'alimentation, des énergies et de l'action sociale au regard des enjeux écologiques et climatiques.

**Il nous appartient d'enrichir notre imaginaire, de faire vivre de nouveaux récits ancrés dans la profondeur du territoire pour affronter les changements qui s'annoncent.**

**La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez est l'occasion de tracer un itinéraire partagé et humaniste, de fixer les objectifs et les étapes de la transition.**

Penser le futur, c'est afficher une rupture sur certaines involutions, ce qui ne signifie pas vivre moins bien ; penser le futur c'est réfléchir et choisir des modes de production, d'alimentation, de logement, de déplacement en réponse aux enjeux environnementaux.

À cet égard, il est important de ne plus avoir une abstraction chiffrée – telle que la croissance économique – comme seule boussole mais bien de concevoir le développement humain en associant à la fois économie, vie sociale et environnement comme un tout qui se doit d'être harmonieux.

Repenser l'économie dans un esprit de solidarité et d'intérêt commun impose de trouver des solutions aux difficultés sociales, par lesquelles le Livradois-Forez est fortement touché. Il s'agit de gommer les inégalités et de miser sur la connaissance et la compréhension des transitions pour mieux concentrer l'action individuelle et collective sur les problématiques climatiques et environnementales.

Tel est le projet formulé dans la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez.

**Le Président et les Vice-président.e.s du syndicat mixte  
du Parc naturel régional Livradois-Forez**



## Le périmètre d'étude

- L'élaboration d'une nouvelle Charte peut être l'occasion de faire évoluer le périmètre classé du Parc.
- Quelques nouvelles communes ont été intégrées au périmètre d'étude arrêté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2021.
- Ainsi, la Charte 2026-2041 a pour ambition de fédérer 191 communes réparties sur 14 intercommunalités et 4 départements.
- Le périmètre classé du Parc naturel régional Livradois-Forez sera déterminé pour la durée de la Charte, soit 15 ans.

# Un Parc naturel régional pour le Livradois-Forez

La Charte est une démarche volontaire. Elle illustre l'envie commune d'agir pour l'avenir du Livradois-Forez, des monts du Livradois aux Hautes-Chaumes des monts du Forez, du Bas-Livradois au Plateau de La Chaise-Dieu, de Thiers à Ambert, de Billom à Chalmazel-Jeansagnière, des Bois noirs au Brivadois.

**La Charte du Parc ne constitue pas « une couche » supplémentaire** par rapport aux lois et réglementations en matière de protection, d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat. Élaborée avec et pour les élu(e)s, elle leur donne des arguments forts pour maîtriser et orienter les évolutions de leurs communes et les projets qui pourraient s'y développer.

La force d'un Parc naturel régional est de dépasser les limites administratives. L'action publique est ainsi plus cohérente et plus pertinente, au service des acteurs publics, privés et des habitants.

Pour entrer en vigueur, **la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez est soumise à l'approbation des conseils municipaux et communautaires**, des assemblées des Départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier.

Comme le prévoit l'article R.333-7 du code de l'environnement, elle sera ensuite validée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **sous réserve que trois conditions cumulatives soient satisfaites** :

- **les communes ayant approuvé la Charte représentent au moins les deux tiers des communes comprises dans le périmètre d'étude,**
- **le territoire des communes ayant approuvé la Charte inclus dans le périmètre d'étude représente au moins les trois quarts de la surface de ce périmètre,**
- **la population des communes ayant approuvé la Charte représente au moins la moitié de la population de l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'étude.**

C'est enfin **un décret du Premier ministre** qui attribuera le renouvellement du classement « Parc naturel régional » au Livradois-Forez pour une durée de 15 ans.

Chaque commune du périmètre d'étude **décide individuellement d'approuver** la Charte 2026-2041 **pour être « classée »** et rejoindre la dynamique du Parc.

Les communes qui approuvent la Charte forment le « périmètre classé » du Parc reconnu par décret ministériel.

**L'absence de délibération** des conseils municipaux et communautaires et des assemblées départementales **vaut un refus !**

En approuvant la Charte 2026-2041 du Parc, les signataires (État, Région, Départements, intercommunalités et communes) expriment leur souhait collectif de mener un projet de territoire commun. Ils affirment ainsi leur **attachement au Livradois-Forez et à son avenir.**

# Le projet stratégique pour l'avenir

La Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez vise à **organiser les politiques publiques** et sociales en adéquation avec la nécessité des transitions, répondant elle-même à quatre enjeux majeurs :

- le dérèglement climatique et le stockage naturel du carbone,
- la raréfaction des ressources,
- la multiplication des risques sanitaires environnementaux,
- la perte accélérée de biodiversité.

C'est ainsi que les aspirations portées par la Charte sous-tendent :

- le **respect des patrimoines et des ressources**, garantissant la capacité d'adaptation du territoire, notamment aux effets du dérèglement climatique,
- une **attractivité** et une **habitabilité** du Livradois-Forez qui permettent le renouvellement de sa population et de ses actifs,
- une **vie de qualité** satisfaisant les besoins essentiels des habitants et visant à développer une nouvelle approche des modèles socio-économiques, pour davantage d'interactions entre les habitants et ce qui les entoure.

Il s'agit de parvenir au **meilleur équilibre possible** entre un plafond environnemental – à ne pas dépasser davantage qu'il ne l'est déjà à l'échelle mondiale – et un plancher social en dessous duquel il est important de ne pas aller car il correspond aux besoins essentiels à l'épanouissement de la population.

Pour parvenir à **concrétiser ces promesses d'avenir**, dans le prolongement de la précédente Charte qui visait à « Inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez où frugalité se conjugue avec épanouissement », trois ambitions interdépendantes structurent la Charte 2026-2041 du Parc :

- **AMBITION 1 - UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, SOBRE ET ÉPANOISSANT**
- **AMBITION 2 - DES BIENS COMMUNS PRÉSERVÉS POUR UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT**
- **AMBITION 3 - DES MODÈLES ÉCONOMIQUES REPENSÉS LOCALEMENT, FONDÉS SUR LES RICHESSES DU TERRITOIRE.**

À ces ambitions s'ajoutent **des sujets attendus et obligatoires** pour obtenir le classement « Parc naturel régional », notamment : l'urbanisation / le recours à la publicité / la préservation des paysages, du patrimoine naturel et culturel par des dispositions relatives à la circulation des véhicules à moteur.



## ■ Renforcer le lien social et réduire les inégalités

Pour que la population réponde au mieux aux enjeux du dérèglement climatique et des transitions, il est indispensable de prendre en compte les situations de précarité et de fragilité sociale et d'y apporter des solutions. Il s'agit en effet, d'aborder les questions sociales concomitamment aux velléités de traiter des enjeux environnementaux et climatiques.

Le syndicat mixte du Parc n'a pas vocation à se substituer aux partenaires intervenant dans les différents domaines de l'action sociale qui s'occupent en direct de la santé des individus, de la protection familiale, de la vieillesse, du logement, de l'emploi, de l'exclusion sociale ou des dépendances. La coordination entre ces acteurs de la protection sociale est bonne mais un plus grand partage de la connaissance globale des situations de vulnérabilité pourrait permettre d'optimiser les actions de solidarité et les réponses apportées par les politiques publiques.



Pôle santé de Châteldon © Joël DAMASE

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- les écarts de revenus observés entre les ménages et entre les secteurs géographiques du Livradois-Forez sont moins importants,
- l'écart entre les revenus des ménages du Livradois-Forez et ceux observés à l'échelle régionale ou nationale est moins important,
- les formes de précarité (énergétique, alimentaire, sociale, sanitaire) touchent moins de ménages.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- améliorer la connaissance et l'interconnaissance (entre acteurs de l'action sociale et entre collectivités) des fragilités du territoire en termes de pauvreté et de précarité, et partager les initiatives pour les résorber,
- permettre l'émergence de projets inclusifs afin de rompre l'isolement,
- lutter contre la précarité dans toutes ses composantes (santé, mobilité, services à la personne, emploi, logement, alimentation, loisirs et culture),
- développer, structurer et animer des espaces de rencontre, d'entraide, d'échange et de médiation pour la solidarité et la mixité.



## COOPÉRATION

### Améliorer les coopérations territoriales et entre acteurs

La Charte du Parc s'inscrit dans une volonté d'ouverture, d'échange et de coopération qui repose sur la diversité des acteurs, qu'ils soient issus du Livradois-Forez ou extérieurs au territoire. La coopération est l'occasion de mobiliser et croiser les connaissances et les compétences des partenaires dans leur diversité et permet au territoire de bénéficier d'expertises extérieures, en mobilisant la recherche et l'enseignement supérieur (chercheurs, enseignants, experts thématiques, étudiants), notamment grâce au Conseil scientifique du Parc.

Au-delà de l'implication des élus des EPCI et des collectivités signataires de la Charte dans les instances de décision du syndicat mixte du Parc, l'objectif est de consolider la coopération par des modes d'échanges et de collaboration repensés, d'une part autour de thématiques nouvelles ou transversales, en matière de transition et d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, d'autre part à différentes échelles territoriales, au regard des attentes exprimées, des capacités d'intervention, des projets et des programmes.



© Parc Livradois-Forez

#### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- le dialogue entre acteurs (collectivités, acteurs associatifs et privés) est fort et concrétisé par des lieux et des opportunités de rencontre et de mixité,
- la solidarité et la coopération territoriales, basées sur le triptyque communes-EPCI-syndicat mixte du Parc, et les coopérations avec les territoires urbains et métropolitains voisins, permettent de bâtir des projets communs sur tout ou partie du Livradois-Forez,
- les collaborations et les projets communs avec les autres Parcs naturels régionaux ou territoires similaires sont développés à différentes échelles territoriales (régionale, Massif central, nationale et internationale),
- le Conseil scientifique du Parc partage régulièrement de la connaissance avec les acteurs du territoire et conduit des travaux prospectifs.

#### Pour y parvenir, il est prévu de :

- renforcer les collaborations au plan local, interterritorial et international,
- impliquer les acteurs de la recherche et de la recherche-action pour dessiner des prospectives,
- amplifier le rôle « d'assembler » du syndicat mixte du Parc par des modes d'intervention complémentaires.

## ■ Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions

Depuis la création du Parc Livradois-Forez il y a 40 ans, des programmes pédagogiques auprès des jeunes publics ont été conduits dans le cadre d'un partenariat précurseur et exemplaire avec l'Éducation nationale, les établissements scolaires et les centres de loisirs. Cette dynamique, qui n'a cessé d'être renforcée dans le temps, a vocation à perdurer tout au long de la mise œuvre de la Charte 2026-2041.

La médiation à destination des différents publics et acteurs du territoire doit permettre à chacun de vivre des actions concrètes nécessaires à la compréhension des enjeux du territoire, notamment en favorisant l'implication des citoyens dans la mise en œuvre de la Charte, et de s'engager pour des modes de vie plus adaptés aux enjeux de préservation et de gestion économies des ressources, dans un objectif d'adaptation au dérèglement climatique.



MÉDIATIONS



Programme pédagogique «Mon voisin paysan» © Audrey JEAN

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- les enjeux liés aux transitions sont compris et partagés par tous les acteurs, qui agissent en cohérence avec ceux-ci,
- les habitants sont impliqués dans la vie citoyenne et partie prenante des transitions,
- les EPCI travaillent en synergie sur la question des médiations.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- favoriser l'interconnaissance et conforter l'appropriation des enjeux de transition par tous,
- renforcer l'éducation au territoire auprès des jeunes publics,
- accompagner les évolutions et les changements nécessaires par l'action.



## S'ouvrir aux enjeux des transitions et agir par la culture

La Charte du Parc fait de la culture un élément indissociable de l'attractivité du Livradois-Forez qui participe pleinement à l'habitabilité du territoire et renforce l'inclusion sociale dans une logique de mixité. En lien étroit avec les démarches d'éducation au territoire, elle est un levier fort de l'évolution du Livradois-Forez et un vecteur susceptible d'accompagner tout type d'action, au regard des enjeux des transitions. La culture est donc appréhendée de manière élargie en l'articulant avec d'autres problématiques comme l'urbanisme, les paysages, l'environnement, la forêt.

Plusieurs défis sont à relever : tout d'abord celui de la coordination et de la mutualisation de l'offre culturelle, des équipements et des moyens, qui doit tenir compte des diverses échelles territoriales emboîtées (commune, EPCI, inter-EPCI, Parc) ; ensuite celui de la visibilité de l'action culturelle auprès des décideurs et des publics cibles ; enfin le défi de la coexistence et de la synergie entre les lieux et programmations des EPCI et des espaces plus intimistes, voire alternatifs, souvent portés par des associations locales assurant une forme nouvelle de création et de diffusion culturelle.



Aux portes de la médiathèque - Ambert © Joël DAMASE

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- l'offre culturelle est accessible à tous, géographiquement et socialement,
- les stratégies de développement artistique et culturel sont pensées et coordonnées aux différentes échelles territoriales, communautaire, intercommunautaire et Parc,
- la culture a participé à la sensibilisation des habitants quant à l'importance des transitions.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- développer et optimiser les coopérations entre les acteurs culturels tout en garantissant leur diversité et leur complémentarité,
- affirmer et développer le rôle de la culture comme média et vecteur des transitions,
- impulser et/ou soutenir des projets de création artistique,
- maintenir la richesse des dynamiques de mise en réseau et les offres culturelles de qualité sur l'ensemble du territoire.

- **Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques.**
- **Miser sur les ressources locales pour accélérer la production d'énergies renouvelables.**



**ÉNERGIES**

Les habitants, les collectivités, les acteurs économiques ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre la trajectoire de transition énergétique du Livradois-Forez. L'objectif est de diminuer les consommations d'environ 30 % par rapport à 2015 et d'augmenter la part des énergies renouvelables produites localement afin qu'elles couvrent 50 % des besoins.

L'implantation des équipements d'énergies renouvelables doit être multicritère, respectueuse des paysages et de l'environnement et planifiée dans le temps et l'espace ; elle doit apporter une réelle plus-value dans l'économie locale. S'agissant de l'efficacité énergétique des logements ou des bâtiments publics, les dispositifs actuels d'accompagnement technique et financier existants sont insuffisants en nombre pour diminuer les consommations d'énergie au regard des enjeux et objectifs, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux.



Pose de panneaux photovoltaïques © Joël DAMASE

#### **En 2041, l'ambition sera atteinte si :**

- les consommations énergétiques des trois principaux secteurs consommateurs (transports routiers, logements, industrie) ont significativement diminué par rapport à 2015,
- les collectivités ont rénové et amélioré la performance thermique de leur patrimoine public dans un souci d'efficacité énergétique,
- les collectivités ont réduit le nombre de points lumineux et pratiquent toutes l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit,
- le mix énergétique, basé sur les ressources locales et disponibles, répond à 50 % des besoins,
- les énergies renouvelables sont produites dans le respect des structures paysagères, de la biodiversité, du patrimoine, du foncier agricole et de la ressource en eau.

#### **Pour y parvenir, il est prévu de :**

- construire la trajectoire de la transition énergétique partagée,
- réduire les besoins en énergie dans les trois principaux secteurs consommateurs (habitat, transports routiers, industrie),
- couvrir au minimum 50 % des besoins en énergie du territoire par la production locale d'énergies renouvelables,
- convaincre les habitants de changer de modes de vie et renforcer le pouvoir d'agir de chacun en s'appuyant sur des actions collectives,
- rendre les collectivités exemplaires dans leurs consommations énergétiques et moteurs dans le développement des énergies renouvelables,
- impliquer l'ensemble des acteurs dans la réduction de l'éclairage nocturne et de la pollution lumineuse,
- identifier, reconnaître et protéger les zones naturelles de stockage du carbone.

## ■ Produire une offre diversifiée de logements confortables en valorisant le foncier bâti et le bâti existant

Le Livradois-Forez dispose de suffisamment de foncier bâti et de bâti existant, ancien et vacant, de friches et de résidences secondaires sous-occupées pour répondre aux besoins en logement de ses habitants, en cohérence avec la recherche d'une plus grande sobriété foncière. Tirer pleinement parti de cet atout va de pair avec les dynamiques de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes et le renforcement des politiques de rénovation.

La diversification de l'offre de logements est indispensable pour prendre en compte la pluralité des parcours résidentiels et les évolutions sociétales. La production de logements sur du foncier bâti ou dans le bâti ancien ne peut se faire sans concilier qualité architecturale et patrimoniale avec les attentes des habitants en termes de fonctionnalité.



Marché de Billom © Joël DAMASE

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- le taux de biens vacants est réduit,
- le nombre de résidences principales a augmenté et les résidences secondaires contribuent davantage à l'offre locative disponible,
- le nombre et la diversité des logements ont augmenté, dans le tissu urbain constitué, en cohérence avec l'armature territoriale et permet un parcours résidentiel complet sur chaque EPCI,
- les politiques publiques d'habitat ont permis l'atteinte des objectifs de sobriété tout en mobilisant massivement les matériaux locaux, biosourcés et géo-sourcés dans le respect des patrimoines.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- s'appuyer sur l'armature territoriale et la dynamique de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes pour diversifier l'offre et l'accès au logement,
- miser sur la rénovation, la réhabilitation et le changement de destination et non plus sur l'extension des zones construites pour produire de nouveaux logements,
- améliorer la qualité des logements (confort thermique et phonique, performances énergétiques, luminosité, accessibilité liée au vieillissement) avec une meilleure prise en compte des spécificités du patrimoine vernaculaire, bâti ou non, de ses matériaux et abords,
- permettre l'amélioration des secteurs de logements récents (collectifs, pavillonnaires ou linéaires) et rehausser les exigences de qualité dans les secteurs de logement à créer (en dents creuses ou en extension).

## ■ Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité, accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain

Il convient d'assurer le renouvellement et le développement d'une offre de services suffisante (notamment de services publics), adaptée aux besoins de la population et à l'évolution des modes de vie, visant l'épanouissement de tous les habitants.

L'objectif est, par ailleurs, d'offrir un environnement sain à la population, partant du principe que l'accès aux soins n'a de sens que si la santé, notamment des populations les plus fragiles, est pensée à l'interface des enjeux environnementaux et d'adaptation au changement climatique.

Pour répondre aux besoins des habitants, l'offre commerciale est cruciale. Elle est actuellement caractérisée par davantage de commerces dédiés à l'alimentation et aux produits du quotidien qu'aux loisirs, à la culture ou à l'équipement de la maison et de la personne. Une large majorité des achats se fait en grandes surfaces, ces dernières étant concentrées à Thiers et à Ambert et sur quelques pôles secondaires.



Épicerie de Vollore-Ville © Joël DAMASE

### **En 2041, l'ambition sera atteinte si :**

- les services dans les pôles les plus structurants du Livradois-Forez se sont développés et contribuent à leur dynamisme et à leur attractivité,
- l'offre de services est organisée spatialement pour limiter les déplacements des habitants (tout particulièrement en matière scolaire et de santé),
- les pôles de santé de Thiers et d'Ambert sont confortés.

### **Pour y parvenir, il est prévu de :**

- répondre mieux aux besoins des habitants et à l'évolution des modes de vie,
- améliorer l'accès aux soins,
- développer des espaces de rencontre et de convivialité,
- développer un cadre de vie sain pour tous les habitants.



## MOBILITÉS

### Construire une offre cohérente de mobilités alternatives

Pour réduire les besoins en déplacement des habitants et pour répondre à l'enjeu de décarbonation des mobilités, il convient de rationaliser les trajets en renforçant la proximité logements-services-emplois, en développant le télétravail et en optimisant les flux de transport de marchandises.

L'objectif est de développer des solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme : transport à la demande et/ou collectif, covoiturage, autostop organisé, autopartage, modes actifs (piéton et cyclable).

Il convient également de maintenir les infrastructures ferrées existantes (emprises, rails et ouvrages), en premier lieu la ligne ferroviaire du Livradois-Forez entre Peschadoires et Darsac et celle entre Thiers et Boën-sur-Lignon, afin de permettre leur utilisation à l'avenir pour différents usages (transport de personnes, transport de marchandises, mobilités douces).



Voie ferrée vers Vertolay © Dominique DAURIAT

#### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- les besoins en déplacement sont réduits pour les personnes dans une logique de proximité logement-services-emploi,
- chaque habitant dispose d'offres pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle,
- les solutions de transports en commun sont renforcées et utilisées par une majorité d'habitants pour tout ou partie de leurs trajets.

#### Pour y parvenir, il est prévu de :

- faciliter le changement de pratiques de chaque habitant,
- faciliter les organisations « habitantes » et solidaires,
- développer des aménagements cyclables et piétons pour les déplacements de courte distance du quotidien, de loisirs et cyclo-touristiques,
- développer une offre maillée de transports en commun sur les axes structurants (routiers, ferroviaires) en lien avec les bassins de vie et d'emploi,
- développer la mobilité dans la vallée de la Dore à partir de l'axe de la voie ferrée.

- **Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales.**
- **Accroître l'intérêt écologique de l'ensemble des espaces.**
- **Faire de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques une ambition collective**



## BIODIVERSITÉ

La Charte du Parc acte la nécessité d'ancrer une stratégie dédiée à la biodiversité du Livradois-Forez qui servira de référence à tous les acteurs. Il s'agit de renforcer la prise en compte des enjeux de préservation dans les projets, de développer des pratiques respectueuses et favorables à la nature et de restaurer les fonctionnalités écologiques dégradées de la trame verte, bleue et noire. L'objectif est d'inverser la tendance actuellement observée et de faire en sorte que l'ensemble des décisions prises et des actions réalisées par chaque acteur du territoire convergent vers une ambition collective de préservation.

Afin de développer cette culture commune, il convient de favoriser le partage de connaissances et d'expériences, d'accompagner les projets, mais aussi de transmettre des messages de manière adaptée en fonction des publics et des contextes pour viser une marge de progression significative.



Chouette de Tengmalm © Mélanie DUNAND



Chat forestier © Mélanie DUNAND



Pic noir  
© Mélanie DUNAND

### **En 2041, l'ambition sera atteinte si :**

- la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques (trame verte, bleue et noire) est devenue une ambition collective pour les acteurs publics et privés,
- les projets d'aménagement et les documents de planification et de gestion prennent en compte la biodiversité, les continuités écologiques et les services rendus par la nature,
- un dialogue est ouvert entre collectivités, habitants et acteurs locaux sur la base de connaissances mieux partagées,
- la surface des sites naturels sous protection forte a augmenté significativement,
- les milieux naturels sont en bon état de conservation (grâce à une gestion adaptée et plus largement déployée), les populations d'espèces patrimoniales se maintiennent et la fonctionnalité des écosystèmes agricoles, forestiers, aquatiques et humides a été améliorée.

### **Pour y parvenir, il est prévu de :**

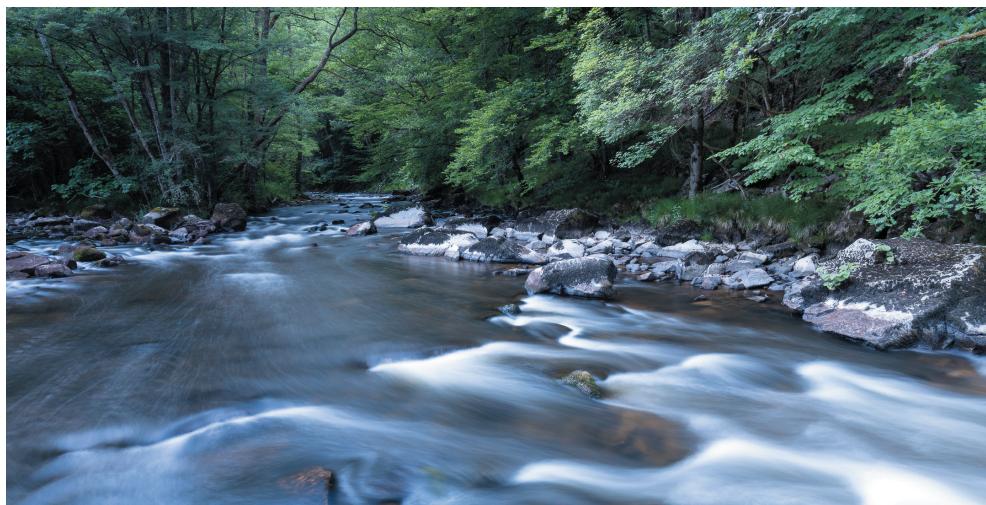
- se doter d'une stratégie biodiversité partagée et d'outils de pilotage,
- renforcer le réseau d'aires protégées et les mesures de protection,
- optimiser la gestion des sites naturels remarquables et des milieux qui leur sont associés,
- assurer la préservation des espèces patrimoniales et anticiper l'arrivée de nouvelles espèces,
- préserver ou remettre en bon état la biodiversité et les continuités écologiques,
- développer des pratiques respectueuses et favorables à la biodiversité,
- restaurer les fonctionnalités écologiques de la trame verte, bleue et noire pour retrouver des supports de biodiversité et favoriser les services écosystémiques,
- informer, former pour inciter tous les acteurs à agir,
- accompagner les acteurs publics pour un changement d'approche,
- impliquer et ouvrir le dialogue.



## ■ **Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés**

**La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est un défi collectif majeur qui repose sur plusieurs principes : la réduction des pollutions affectant l'eau et ses milieux associés, la mise en place d'un cadre de gestion collective de l'eau garantissant la participation de tous les acteurs à l'échelle de chaque bassin versant et la mise en place du principe pollueur-payeur.**

Sur le plan quantitatif, il est nécessaire de réinterroger globalement les besoins dans le but de faire avec moins d'eau pour l'ensemble des usages. Sur le plan qualitatif, il convient de poursuivre les efforts en matière d'assainissement collectif et non collectif pour l'ensemble du territoire et de lutter contre toute forme de pollution qui affecte l'eau et les milieux aquatiques.



La Dore © Mathieu AUSANNEAU

### **En 2041, l'ambition sera atteinte si :**

- les masses d'eau superficielles et souterraines ont atteint un bon état quantitatif et qualitatif (bon état écologique et chimique),
- les usages de l'eau sont adaptés à la ressource disponible et compatibles avec la préservation des milieux aquatiques et humides,
- une approche transversale et partagée de préservation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, est adoptée par les différents acteurs, à l'échelle de chaque bassin versant.

### **Pour y parvenir, il est prévu de :**

- améliorer (et partager en la diffusant) la connaissance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au regard des effets du dérèglement climatique,
- faciliter le déploiement des outils stratégiques et opérationnels permettant une gestion intégrée et concertée de l'eau et des milieux aquatiques,
- agir collectivement pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques associés,
- renforcer l'action des collectivités compétentes et des entreprises en matière d'amélioration de la qualité de l'eau,
- renforcer l'action des collectivités compétentes dans la gestion de l'eau potable,
- prendre en compte l'état de la ressource en eau et préserver les milieux associés dans les projets d'aménagement,
- infléchir les usages pour un meilleur partage de la ressource et encourager les économies d'eau pour s'adapter aux effets du dérèglement climatique.

## Préserver et restaurer les sols

Véritable capital naturel, rendant des services précieux, les sols sont à l'interface des grands enjeux environnementaux comme la disponibilité en eau, la préservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire, la production de bois ou encore la lutte contre le dérèglement climatique.

Or, ils ne sont ni inépuisables ni renouvelables (ou extrêmement lentement) et subissent, sous l'effet des activités humaines, souvent par manque de connaissance, des dégradations et pressions multiples : perte de productivité par lessivage et érosion, perte de capacité de rétention en eau ou de stockage de carbone, perte de micro-biodiversité par pollution, déstructuration ou mise à nu, disparition de données archéologiques.

La préservation et la restauration des sols sont des défis nouveaux pour le territoire dont les acteurs ont pris conscience récemment mais qu'ils s'engagent à relever.



Hautes-Chaumes du Forez : des sols fragiles © Jean-Claude CORBEL

### **En 2041, l'ambition sera atteinte si :**

- les sols sont reconnus comme capital naturel,
- les sols assurent leurs fonctions essentielles (stockage de l'eau et du carbone, réservoir de biodiversité) et génèrent les services écosystémiques attendus,
- les sols sont protégés et « épargnés » de l'artificialisation et des mauvaises pratiques de gestion,
- des projets de renaturation et de restauration des sols ont été mis en œuvre par les collectivités.

### **Pour y parvenir, il est prévu de :**

- améliorer la connaissance des sols, de leur fonctionnement écologique et de leurs fonctions essentielles,
- diffuser et valoriser les connaissances des sols pour les mettre en valeur et porter à connaissance les facteurs conduisant à leur dégradation,
- préserver et restaurer la qualité et les fonctions des sols naturels, agricoles et forestiers ainsi que le patrimoine archéologique des sols,
- réduire l'artificialisation des sols et engager la renaturation des sols artificialisés en tenant compte des enjeux potentiels pour la biodiversité et de l'intérêt géologique éventuel.



## MATÉRIAUX

### ■ Accroître le réemploi des matériaux et la valorisation des déchets inertes du BTP pour limiter l'exploitation des ressources

Dans une logique d'économie locale et circulaire répondant aux besoins, l'objectif est en premier lieu de créer les conditions propices au développement de filières de recyclage et de réemploi, tout en permettant, en second lieu, l'extraction de nouveaux matériaux répondant aux besoins du territoire, dans une logique de proximité, en limitant les impacts sur les paysages et les milieux.

S'agissant d'extraction de matériaux, le Livradois-Forez compte 16 carrières en cours d'exploitation. Elles fournissent principalement du basalte et du granite — utilisés dans la construction et la rénovation des routes — représentant une part significative de la production régionale. L'enjeu est de préserver le patrimoine naturel, de minimiser les impacts et de permettre la restauration des sites en fin d'exploitation.



Ancienne carrière de Montpeloux à Saillant réhabilité en théâtre de verdure © Jean-Pierre FOURNIOUX

#### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- le réemploi, dans une logique d'économie circulaire, a été développé et constitue une filière solide connue et utilisée par tous les acteurs de la construction et de l'aménagement,
- les ressources du sous-sol ont été exploitées via un maillage de sites répondant aux besoins du territoire, au vu des études sur l'adéquation de la ressource et ce dans une logique de proximité et dans le respect des patrimoines naturels et des paysages,
- les sites d'exploitation du sous-sol ont minimisé les impacts, notamment par une concertation locale aboutie.

#### Pour y parvenir, il est prévu de :

- développer et structurer les filières du réemploi et du recyclage vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale,
- exploiter les ressources de matériaux et minéraux dans le respect des patrimoines,
- anticiper la fin de l'exploitation et le devenir des sites en friche pour un usage optimal des sols.

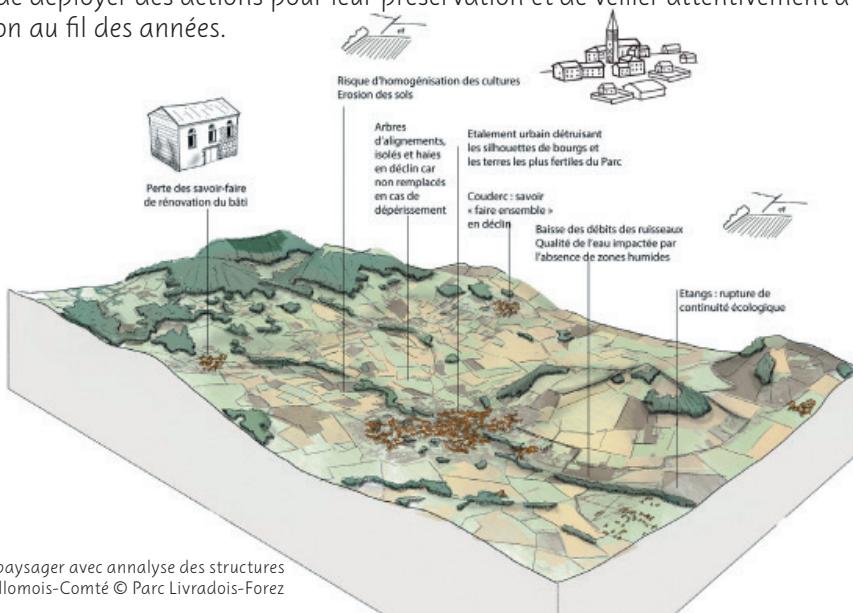
## Lutter contre la banalisation du territoire par la préservation des structures paysagères.

## Déployer des démarches paysagères pour la préservation des biens communs

Au regard des principales pressions identifiées sur les paysages du Livradois-Forez, la connaissance et l'appropriation des structures paysagères emblématiques et de leur singularité constituent des prérequis indispensables à leur préservation.

Par ailleurs, les questionnements sur les fonctions et les usages des biens communs sont envisagés comme point de départ des démarches paysagères aboutissant sur le passage aux actes en faveur de leur préservation.

L'objectif est d'approfondir les connaissances sur les structures paysagères déjà identifiées, de déployer des actions pour leur préservation et de veiller attentivement à leur évolution au fil des années.



Bloc diagramme paysager avec analyse des structures paysagères du Billomais-Comté © Parc Livradois-Forez

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- un large éventail d'acteurs privés et publics (propriétaires fonciers, élus, techniciens, habitants ou visiteurs) a compris les enjeux de préservation des biens communs et des structures paysagères et s'est impliqué pour participer aux démarches paysagères,
- les acteurs du territoire, y compris les institutions, collaborent et interagissent pour mettre en œuvre les actions nécessaires aux objectifs de qualité paysagère du Livradois-Forez,
- les sites d'intérêt paysager sont reconnus comme richesse du territoire et lieux d'expérimentation pour la préservation des biens communs et des structures paysagères,
- les paysages forestiers sont exempts de ruptures paysagères et les éléments forestiers d'intérêt écologique ou patrimonial sont maintenus (chemins, murs en pierre, forêts anciennes),
- la mosaïque agricole et les éléments bocagers (haies, arbres isolés, alignements...) sont maintenus, les prairies permanentes et les clairières agricoles préservées,
- les paysages et espaces liés à l'eau sont davantage mis en valeur (vallée de la Dore, rivières, milieux humides, biefs).

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- affiner et pérenniser les connaissances des structures paysagères,
- préserver les structures paysagères emblématiques,
- créer et faire vivre un Observatoire des paysages du Livradois-Forez,
- déployer des méthodes de concertation pluridisciplinaires,
- révéler les sites d'intérêt paysager comme lieu d'appropriation des paysages par des démarches paysagères de type Plan de paysage,
- intégrer les enjeux de gestion des biens communs.



## PATRIMOINES BÂTIS

### Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages

L'objectif est d'accélérer la rénovation et la valorisation du patrimoine bâti – dans les bourgs et petites villes comme dans les hameaux – dans le respect de ses caractéristiques architecturales, avec des matériaux et techniques de rénovation adaptés, afin d'assurer sa restructuration, tout en répondant aux nouveaux besoins des habitants en termes de confort, d'énergie et de lumière.

L'objectif est aussi d'augmenter la qualité des rénovations, qui nécessite une certaine technicité, via la formation et le mise en réseau des artisans et également l'accompagnement des habitants.

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique et augmenter la part de la production locale d'électricité photovoltaïque – prioritairement en toiture ou en ombrière – il convient de faciliter les démarches d'implantation des équipements de production d'énergies renouvelables dans les périmètres des abords des monuments historiques.



Jasserie «Jean-Marie» rénovée avec alimentation photovoltaïque © Charlène GOSSELIN

#### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- les patrimoines bâtis remarquables et emblématiques sont mieux connus et restaurés dans le respect de leurs caractères,
- la remobilisation et la rénovation du bâti s'appuient sur les qualités architecturales du bâti ancien, avec des techniques de construction traditionnelle réinterprétées en conciliant une meilleure habilité et un meilleur confort thermique,
- les professionnels sont en capacité de rénover et restaurer le bâti ancien dans un objectif de performance énergétique.

#### Pour y parvenir, il est prévu de :

- améliorer la connaissance du patrimoine bâti, de ses qualités et de sa capacité à évoluer vers de nouveaux usages,
- diffuser auprès du grand public la connaissance du patrimoine bâti à travers des actions mêlant approche sociologique, culturelle, artistique et fédératrice,
- outiller le dialogue entre les Architectes des bâtiments de France et les collectivités,
- renforcer et renouveler le maillage de professionnels du bâtiment.

## Transmettre et valoriser les savoir-faire économiques au service de l'innovation

La richesse des savoir-faire du Livradois-Forez est un atout à mieux valoriser pour répondre aux enjeux des transitions climatique, énergétique et écologique, que ce soit dans le domaine de la sphère domestique ou de la sphère économique. Ces savoir-faire représentent une opportunité pour développer de nouvelles activités économiques en relocalisant certaines productions.

Aussi, convient-il d'organiser des coopérations territoriales, en lien avec les organismes de recherche, les centres de formation et les acteurs économiques, pour mieux caractériser ces savoir-faire et les valoriser dans des démarches d'innovation.

C'est à partir de ces savoir-faire historiques, notamment autour du travail des métaux, de la tresse ou de la transformation du bois que se développent encore aujourd'hui les activités économiques du territoire. Cette culture entrepreneuriale et cette capacité d'innovation et d'adaptation du tissu artisanal et industriel ont assuré jusqu'à aujourd'hui le renouvellement permanent de l'économie locale.



Industrie de la tresse - JOUBERT SA à La Forie© Joël DAMASE

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- les savoir-faire et les patrimoines qui leur sont liés sont valorisés par des espaces muséographiques et des visites d'entreprises,
- les savoir-faire économiques font l'objet de programmes de recherche et de recherche-action et sont des supports pour l'innovation, la création et le développement d'entreprises,
- en mobilisant et valorisant leurs savoir-faire, les entreprises du Livradois-Forez développent de nouveaux produits et services pour répondre aux enjeux des transitions et de l'adaptation au dérèglement climatique,
- des formations en lien avec les savoir-faire locaux sont proposées sur le territoire.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- recenser et mieux caractériser les savoir-faire du territoire,
- faire connaître et valoriser les savoir-faire économiques,
- accompagner le développement d'innovations autour des savoir-faire économiques du Livradois-Forez.



**SAVOIR-FAIRE**



## RÉCIT TERRITORIAL

### Collaborer pour un récit désirable du Livradois-Forez

L'objectif est de recourir à un narratif fédérateur, développé dans des récits territoriaux susceptibles de conduire le Livradois-Forez sur le chemin des transitions écologiques et sociales et de trouver un chemin vivable et même désirable vers un monde exigeant la sobriété.

Pour construire ces récits, il convient de miser sur l'esprit d'invention technique, la capacité d'adaptation aux conditions difficiles, la force de création. Pourront alors naître des récits susceptibles d'être compris et de susciter l'enthousiasme pour une société plus sobre, solidaire, proche de la parole du citoyen.

Le défi est ouvert et s'adresse à tous. Il constitue aussi un appel aux artistes, penseurs et créatifs à partager des visions différentes, parfois contradictoires recourant à des imaginaires insoupçonnés. Il faudra des personnalités, des temps, des lieux pour cela, mais aussi une vision politique affirmée, de la méthode et un accompagnement.



Festival de BD au Moulin de Nouara - Ambert © Joël DAMASE

#### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- la population est davantage fédérée autour d'une culture commune du Livradois-Forez qui est reconnu par ses habitants et usagers comme un lieu où il fait bon vivre, conjuguant la préservation des patrimoines (naturel, paysager, bâti et culturel), la qualité de vie et une vitalité économique socialement solidaire,
- la notoriété du Livradois-Forez renforce sa position au sein de l'espace régional comme territoire d'accueil et d'investissement,
- le territoire attire suffisamment d'habitants, de travailleurs et de visiteurs pour assurer le renouvellement des populations, la pérennité du tissu économique et des services.

#### Pour y parvenir, il est prévu de :

- revivifier les connaissances sur le Livradois-Forez,
- fédérer la population autour d'une culture commune,
- enrichir collectivement la vision d'avenir portée par la Charte et mettre en mouvement tous les acteurs,
- déployer une communication mutualisée, intégrée et différenciante.

## ■ Partager une vision commune de la forêt et déployer des pratiques favorables.

## ■ Consolider et développer les capacités de valorisation du bois

L'un des objectifs consiste à imaginer collectivement une politique forestière ambitieuse pour adapter les forêts aux évolutions du climat et répondre aux attentes des acteurs du territoire et des habitants au plan social, économique et environnemental.

Le sens de la Charte est, d'une part de développer une sylviculture multifonctionnelle, s'appuyant sur des écosystèmes forestiers vivants, valorisés par une exploitation attentive aux enjeux et au renouvellement de la ressource et, d'autre part de renforcer l'efficacité de la filière bois locale en misant sur la proximité, la coopération et l'innovation, le maintien du réseau d'entreprises existant et des produits à forte valeur ajoutée.

Il convient de renforcer le dialogue entre acteurs de la filière forêt-bois ainsi qu'avec les habitants et divers usagers de la forêt, dans le but de définir une vision collective et partagée pour mettre en place une gestion forestière durable multifonctionnelle et équilibrée.

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- les peuplements majoritairement issus de régénération ou de recolonisation naturelle sont valorisés par une sylviculture d'amélioration, et le recours à la coupe rase est réservé, autant que faire se peut, aux impasses sylvicoles,
- un équilibre satisfaisant entre milieux forestiers et milieux ouverts est atteint et les freins liés au morcellement du foncier forestier sont dépassés,
- la part des forêts couvertes par des démarches de planification de la gestion et de certification a significativement augmenté,
- les forêts patrimoniales et les milieux associés font davantage l'objet de mesures en faveur de la biodiversité et le stock de carbone en forêt s'est maintenu, voire a augmenté,
- les scieries de services se sont modernisées, et l'offre en produits de seconde transformation est plus diversifiée et abondante,
- le tissu économique s'appuie sur l'économie circulaire, sociale et solidaire, et les difficultés de recrutement dans la filière sont résolues.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- permettre une montée en compétence croisée des parties prenantes, en matière de gestion forestière durable,
- fédérer localement autour d'une vision collective et partagée relative à l'avenir de la forêt,
- donner à la forêt sa juste place dans l'aménagement du territoire,
- augmenter la part des forêts publiques et la surface des unités de gestion en incitant les achats, la vente et les échanges de parcelles,
- planifier et mettre en œuvre une sylviculture équilibrée et des modes d'exploitation conciliant les différentes fonctions de la forêt,
- adapter progressivement les peuplements forestiers au dérèglement climatique et développer une stratégie territoriale de défense contre l'incendie,
- préserver, valoriser et connecter entre elles les forêts patrimoniales et les milieux naturels associés,
- s'organiser localement pour s'affirmer collectivement dans la filière bois régionale,
- développer des activités bois génératrices de plus-value locale et créatrices d'emplois,
- entraîner l'aval de la filière vers l'innovation et la conception de produits à forte valeur ajoutée,
- répondre au besoin de main d'œuvre des entreprises de travaux forestiers et de transformation,
- accroître l'utilisation du bois local exploité et transformé localement et durablement.



**FORÊT-BOIS**



## ALIMENTATION FONCIER AGRICOLE AGROÉCOLOGIE



- **Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité**
- **Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation**
- **Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé**

L'objectif est d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs du système alimentaire local afin de garantir une offre alimentaire diversifiée et accessible, rémunérant justement le travail des agriculteurs. L'accent doit être mis sur les filières alimentaires exemplaires, notamment les produits sous signes de qualité dont l'agriculture biologique, qui constituent une réelle plus-value pour le territoire.

S'agissant de l'usage du foncier, les choix d'urbanisation et d'artificialisation des sols – en particulier ceux liés aux objectifs de production d'énergie renouvelable – doivent être pensés de façon concertée à l'échelle du territoire, dans un souci de complémentarité et non de concurrence. Les dérèglements à l'œuvre (changement climatique, érosion de la biodiversité) font peser beaucoup d'incertitudes sur la capacité des fermes du territoire à s'adapter.

Ainsi, il s'agit d'engager l'ensemble des fermes dans des démarches de progrès, inspirées de l'agroécologie et s'appuyant sur l'échange d'expériences et l'entraide et inciter à passer d'une logique de performance (régie par des rendements toujours plus élevés) à une logique de robustesse aux aléas (assurant des rendements plus stables).

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- les acteurs du système alimentaire local se connaissent et collaborent et les collectivités territoriales sont exemplaires dans leurs approvisionnements en produits bio et locaux,
- les habitants sont partie prenante des décisions concernant leur alimentation et la production agricole évolue en cohérence avec les ressources disponibles et les besoins alimentaires,
- la surface agricole utile est restée stable, voire a augmenté ; les documents d'urbanisme sont garants d'un foncier nourricier et du développement d'un bâti intégré, peu consommateur de terres,
- l'outil de production agricole (foncier, bâti, matériel) est principalement la propriété d'acteurs locaux et les fermes du territoire contribuent pleinement à la préservation des biens communs,
- le nombre d'actifs agricoles s'est maintenu, voire a augmenté et leurs conditions de vie et de travail sont satisfaisantes,
- l'ensemble des fermes est engagé dans une démarche de progrès mobilisant les principes de l'agroécologie et les filières agroalimentaires valorisent et rémunèrent ces pratiques.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- renforcer les collaborations entre acteurs pour transformer le système alimentaire local, lutter contre la précarité, rendre la restauration collective exemplaire dans ses approvisionnements et bâtir des filières combinant circuits locaux et d'échelle régionale,
- accompagner la mutation des filières agricoles en cohérence avec les ressources disponibles et les besoins alimentaires du territoire et des territoires alentours,
- préserver les sols agricoles de la consommation foncière, de l'artificialisation et de la concurrence entre production alimentaire et production d'énergie,
- s'organiser pour mieux orienter les usages du foncier agricole au service de l'installation,
- installer une nouvelle génération d'exploitants et assurer la transmission-transition des fermes,
- assurer le maintien du pastoralisme pour l'autonomie des fermes, les sols, les milieux et les paysages,
- encourager la diversification et conserver la mosaïque agricole,
- développer des solutions économies pour les fermes et vertueuses pour les milieux, et miser sur l'intelligence collective, l'entraide et la mutualisation, sources d'épanouissement professionnel,
- recréer du lien entre agriculteurs, habitants et élus et retrouver la fierté d'un modèle agricole.



## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées.**
- **Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale**

L'optimisation du travail en réseau des professionnels œuvrant à l'accueil de nouvelles activités et à l'accompagnement des créations-reprises d'entreprises reste une priorité pour les acteurs du territoire. Cette offre d'accompagnement doit être mieux promue ainsi que les potentiels d'accueil physique des entreprises.

Face au dérèglement climatique qui impose de décarboner l'économie, à la raréfaction des ressources (matières premières, eau, sol, énergies, biodiversité) et à l'heure où une partie de la population aspire à des changements sociétaux profonds, les entreprises du Livradois-Forez, en particulier artisanales et industrielles, doivent faire évoluer leur modèle économique sous peine d'être fragilisées.

L'objectif est de développer des activités économiques utiles socialement et responsables. Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leur organisation, de leurs modes de conception, de production et de commercialisation.



Zone artisanale et industrielle -- Ambert © POPSU

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- le territoire est attractif pour les entrepreneurs venant de l'extérieur,
- les opérateurs de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises coordonnent leurs interventions et travaillent en réseau,
- une offre foncière et immobilière diversifiée et de qualité est disponible pour l'accueil des nouvelles entreprises,
- l'industrie s'est développée en valorisant les ressources locales,
- les entreprises ont trouvé des modèles économiques qui leur permettent de réduire leurs consommations de ressource (eau, matériaux, énergie), de contribuer à la biodiversité et d'être neutres en émission de carbone,
- les entreprises dialoguent et coopèrent davantage entre elles et avec les collectivités et s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire,
- les entreprises disposent d'une offre de conseil et de service de qualité pour accompagner la mutation de leur modèle économique.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- proposer un accompagnement adapté aux créateurs-repreneurs d'entreprise,
- disposer d'une offre diversifiée et qualifiée de foncier, de locaux d'activités disponibles, d'entreprises à reprendre et de potentiels d'activités,
- promouvoir l'offre d'accueil d'entreprises du territoire pour inciter les entrepreneurs engagés à développer leurs activités en Livradois-Forez,
- améliorer la connaissance du tissu économique et partager une vision commune des transitions économiques,
- accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires,
- renforcer l'offre de formation et mener des politiques territoriales d'attractivité des métiers.



## TOURISME

- **Développer et qualifier une offre de tourisme expérientiel et responsable.**
- **Renforcer la destination « Parc naturel régional Livradois-Forez »**

L'objectif est de valoriser les atouts du Livradois-Forez pour enforcer la lisibilité et la notoriété de la destination « Parc naturel régional Livradois-Forez » tout en répondant aux nouvelles attentes des visiteurs : aller là où les autres ne vont pas, vivre des expériences authentiques, apprendre, créer des relations sincères, se reconnecter à la nature, prendre le temps, voyager plus près via des modes de transport doux.

À partir du socle des valeurs des Parcs, il s'agit de promouvoir un tourisme immersif, de reconnexion aux autres êtres vivants, de partage et de rencontres, un tourisme de bien-être et de ressourcement, lié au territoire, éco-responsable, diffus, collaboratif, solidaire et équitable au profit des acteurs locaux.

Par la construction d'une vision commune renouvelée du tourisme et par un accompagnement des acteurs, la Charte invite à faire évoluer l'offre touristique et l'expérience vécue par nos visiteurs pour gagner en cohérence entre développement de l'économie locale, préservation et gestion des ressources, évolution des attentes des clientèles.



Rencontre à la jasserie du Coq Noir © Joël DAMASE

### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- les différents acteurs publics et institutionnels partagent et mettent en œuvre un Schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez,
- le positionnement touristique du territoire est conforté sur un tourisme expérientiel et responsable, en accord avec les valeurs des Parcs,
- les espaces de pleine nature (notamment ceux des monts du Forez) sont structurés et les flux touristiques n'ont pas d'impact sur les sites naturels accueillant du public,
- les visiteurs passent leurs vacances en Livradois-Forez sans avoir besoin d'une voiture individuelle,
- la notoriété et l'image du Parc naturel régional Livradois-Forez sont renforcées auprès des clientèles de proximité et nationales et le Livradois-Forez est devenu une destination phare,
- les prestataires touristiques valorisent la destination Livradois-Forez dans leur communication en utilisant la marque collective « Livradois-Forez » ou la marque « Valeurs Parc naturel régional »,
- la qualité et l'efficacité de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation est améliorée.

### Pour y parvenir, il est prévu de :

- structurer et développer une offre en accord avec les valeurs des Parcs pour répondre aux attentes et aux nouvelles aspirations des clientèles,
- accompagner les acteurs du tourisme pour faire évoluer et adapter leur offre et développer des offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle,
- garantir le caractère vertueux des projets touristiques et maîtriser les flux de visiteurs,
- renforcer la promotion et la commercialisation de la destination touristique « Parc naturel régional Livradois-Forez » en développant de nouveaux partenariats,
- aider les prestataires touristiques à avoir une promotion plus efficace,
- soigner l'accueil des visiteurs.



## ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

### Préserver les paysages, le patrimoine naturel et culturel par des dispositions relatives à la circulation des véhicules à moteur

Conformément à l'article L.362-1 du code de l'environnement, « en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. »

Ce même article précise que « les Chartes de Parc naturel régional définissent des orientations ou prévoient des mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur les plans des Chartes de Parc naturel régional, pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. »

Le syndicat mixte du Parc n'a pas le pouvoir d'interdire. Le pouvoir de police est celui du maire (ou du Préfet). La Charte ne crée ni réglementation, ni droit et n'est pas opposable aux tiers.



Col des Supeyres © Jean-Luc MONTEIX

#### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ainsi que la cohabitation des usages sont assurées dans le cadre de démarches concertées,
- l'impact des activités de pleine nature, dont celles des véhicules à moteur, sur les espaces naturels a été réduit dans les aires protégées,
- les événements entraînant un afflux ou un rassemblement conséquent de véhicules à moteur font l'objet d'une concertation renforcée.

#### Pour y parvenir, il est prévu de :

- améliorer la connaissance des secteurs à enjeux, c'est-à-dire des secteurs qui regroupent une sensibilité environnementale et une fréquentation par les véhicules à moteur,
- préserver les paysages, le patrimoine naturel et culturel dans les secteurs à enjeux prioritaires et permettre le dialogue et la cohabitation des usages,
- réglementer la circulation des véhicules à moteur dans les zones de protection forte et certains sites naturels particuliers, si les circonstances le justifient, par des arrêtés au regard des enjeux de préservation des milieux naturels,
- favoriser la cohabitation et la concertation des activités de pleine nature et de loisirs, en garantissant la proportionnalité des mesures,
- anticiper les conditions d'organisation des événements entraînant un afflux ou un rassemblement conséquent de véhicules à moteur (événements sportifs, touristiques, culturels...),
- renforcer la sensibilisation des usagers dont les utilisateurs de véhicules à moteur sur la fragilité des espaces naturels.



## URBANISME

### Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme sobre et désirable

L'implication des collectivités, accompagnées par des dispositifs d'ingénierie coordonnée tels que l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, montre les possibilités de conciliation entre la préservation du foncier et des éléments des patrimoines écologiques et paysagers, la revitalisation des centres-bourgs, l'amélioration du cadre de vie, le réinvestissement du bâti ancien, l'utilisation de matériaux biosourcés et savoir-faire locaux.

Une avancée notable a été constatée durant la mise en œuvre de la Charte précédente grâce à cet accompagnement qui constitue une façon originale, efficace de travailler en réseau.

La Charte 2026-2041 vise trois objectifs : 1/ la préservation des sols qui se traduit réglementairement dans les documents d'urbanisme, 2/ le réinvestissement des espaces bâtis nécessaire à la préservation des sols et au développement d'un mieux vivre harmonieux conciliant usages résidentiels et serviciels, 3/ les exigences d'exemplarité dans les projets d'extension urbaine (constructions neuves à vocation économique ou résidentielle) ou d'installation en dehors du tissu urbain aggloméré (réseaux, énergies renouvelables, constructions agricoles).



Salle des fêtes de La Renaudie 2020 © Fabriques

#### En 2041, l'ambition sera atteinte si :

- la trame verte, bleue, noire et brune (TVBNB) est préservée et est une composante des projets d'aménagement dans les zones urbanisées,
- les constructions et installations nouvelles sont intégrées aux paysages et leur performance écologique et énergétique est renforcée,
- les pressions de l'artificialisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers sont réduites, et les espaces de sensibilité maximale et les espaces de forte valeur patrimoniale sont préservés,
- le bâti vacant et les friches sont réinvestis pour de nouveaux usages urbains, ou renaturés.

#### Pour y parvenir, il est prévu de :

- approfondir le contenu des SCoT et des PLU(i) pour préserver les terres agricoles, forestières et naturelles de l'artificialisation, pour préserver la vie des sols (trame brune) y compris en zone urbaine, pour anticiper la fin des extensions urbaines et pour encadrer la qualité des nouvelles constructions en dehors des enveloppes urbaines,
- organiser un renouvellement qualitatif des villes, bourgs et villages, en s'appuyant sur l'armature territoriale du Livradois-Forez,
- déployer sur tout le territoire des stratégies de renouvellement urbain et les outils opérationnels pour les mettre en œuvre,
- privilégier les projets de renouvellement urbain exemplaires, garants de la santé et du bien-être de la population et de la préservation des milieux naturels (eau, sol, biodiversité).

**Rappel :** La Charte ne crée ni de la réglementation, ni du droit. Dans la hiérarchie des normes, la Charte du Parc doit être compatible avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires) et les SCoT, PLU, PLU(i) doivent être compatibles avec la Charte du Parc, qui est donc opposable aux documents locaux d'urbanisme réglementaire.

## **Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée**

**En matière de publicité extérieure et de signalétique, l'objectif est de concilier la visibilité des activités économiques avec la préservation des paysages et des patrimoines, en limitant le recours aux dispositifs de publicité et en trouvant des alternatives via l'utilisation d'une signalétique sobre et intégrée ou la mobilisation des usages numériques.**

**Pour répondre à cet objectif, il convient de renforcer la sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, artisans, commerçants, industriels, agriculteurs et habitants) et de traduire, dans un document vulgarisé et accessible à tous, la mise à jour de la Charte signalétique du Parc.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le pouvoir de police en matière de publicité est exercé par les maires ou les présidents d'EPCI. Cette compétence, liée à l'exercice de celle sur les plans locaux d'urbanisme, est l'occasion pour les collectivités de se saisir pleinement de cette question avec une approche plus locale pour informer sur la réglementation mais également accompagner les acteurs socio-économiques dans leur démarche pour avoir des dispositifs de publicité, des pré-enseignes et des enseignes légales, efficaces et à jour.



Vieille publicité © Besson

### **En 2041, l'ambition sera atteinte si :**

- les collectivités, via la prise de la compétence de la police de la publicité, sont organisées localement pour conseiller, accompagner et instruire les demandes des acteurs concernés, en s'appuyant sur la Charte de publicité et de signalétique du Parc,
- les points noirs en matière de publicité et de signalisation, tels que les dispositifs illégaux et obsolètes, sont supprimés,
- les secteurs les plus sensibles d'un point de vue paysager et patrimonial tels que les entrées de ville, les cols, les entrées de Parc, les axes majeurs de circulation ainsi que les abords des sites remarquables, qu'ils soient naturels ou culturels, ont fait l'objet de démarches d'harmonisation de la signalétique (pré-enseignes, enseignes, panneaux d'information),
- la visibilité numérique des activités des professionnels et des collectivités est renforcée, et le recours aux mobiliers physiques est moins important.

### **Pour y parvenir, il est prévu de :**

- actualiser la charte signalétique du Parc et en faire un outil de conseil et de sensibilisation accessible à tous, acteurs publics comme privés,
- encadrer et harmoniser les différents dispositifs de publicité et de signalétique,
- lutter contre la publicité et les pré-enseignes illégales ou obsolètes, dans et hors agglomération, qui participent à une banalisation du paysage notamment sur les axes routiers majeurs et les polarités principales,
- conduire des programmes d'équipement spécifiques en matière de signalétique touristique et de plein air notamment dans les espaces naturels et les sites patrimoniaux ou d'intérêt paysagers et les entrées de Parc,
- miser sur des solutions numériques à faible impact carbone pour limiter les publicités, les pré-enseignes, et les enseignes tout en assurant la visibilité des activités,
- développer, avec une signalétique routière adaptée, les mobilités alternatives à l'autosolisme (piéton, vélo, covoiturage spontané ou non).



**PUBLICITÉ**

# Des engagements collectifs de la part des signataires de la Charte du Parc

**Les signataires** de la Charte (communes, EPCI, Départements, Région et État) appliquent les orientations et mesures de celle-ci dans l'exercice de leurs compétences respectives. Cela signifie que la détermination des signataires est un critère majeur pour évaluer l'ambition et la faisabilité du projet de territoire exprimé dans la Charte.

**La détermination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre** s'apprécie aussi bien lors du processus d'élaboration de la Charte que dans l'organisation proposée pour sa mise en œuvre (et son évaluation) et dans la précision des engagements.

**Les engagements des signataires** sont avant tout **collectifs** et s'inscrivent dans une cohérence d'action entre collectivités membres du syndicat mixte du Parc et l'État. Le non-respect des engagements des signataires peut conduire au non renouvellement du classement à l'échéance des 15 ans, en 2041. Les communes et les EPCI ne peuvent toutefois pas être tenus responsables individuellement du non-respect d'un ou plusieurs engagements.

**Les communes** prennent une part active à la réalisation de nombreuses actions découlant de la Charte. Elles associent le syndicat mixte du Parc à leurs projets afin de bénéficier de son expertise et veiller à la préservation et la valorisation des richesses patrimoniales de leur territoire et à la cohérence d'ensemble du développement du territoire. Elles contribuent aux programmes du syndicat mixte ou relaient l'information et valorisent leur appartenance au Parc naturel régional Livradois-Forez.

De même, acteurs incontournables de l'aménagement et du développement du territoire, **les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI)** sont, comme les communes, des acteurs incontournables qui travaillent à la mise en œuvre de la Charte dans leurs domaines de compétence.

Au-delà de ces engagements généraux, **les communes, les EPCI, les Départements, la Région et l'État se sont engagés**, thème par thème, **sur tout ou partie du contenu de la Charte**.



Monts du Livradois au premier plan vers Saint-Amant-Roche-Savine, les monts du Forez en arrière plan © Joël DAMASE

## Un syndicat mixte pour coordonner à la fois structure de conseil et initiateur de démarches innovantes

Le syndicat mixte du Parc assure, sur le territoire classé « Parc naturel régional Livradois-Forez », dans le cadre fixé par la Charte, **la cohérence et la coordination des actions** de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement **menées par les signataires de la Charte et les partenaires associés**.

Il est également chargé de **mettre en œuvre directement certaines orientations et mesures de la Charte** – au même titre que les signataires – dans le cadre de ses missions et programmes d'actions et en lien, le cas échéant, avec ses compétences à la carte, comme c'est le cas depuis plusieurs années en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dore (avec le SAGE et le Grand cycle de l'eau dont GEMAPI) et d'urbanisme (avec le SCoT Livradois-Forez).

**Le syndicat mixte du Parc n'est donc pas le seul acteur responsable de la bonne mise en œuvre de la Charte.**

À l'issue de chaque élection municipale, départementale et régionale, les collectivités désignent un(e) ou plusieurs représentant(e)s dont certains siègent au comité syndical et au bureau du syndicat mixte du Parc. Ces derniers sont les référents de leur collectivité pour la bonne mise en œuvre de la Charte du Parc.

Depuis la création du Parc naturel régional Livradois-Forez, la spécificité du syndicat mixte, en plus des missions communes à tous les Parcs, se fonde sur quatre approches successives dans le temps qui transparaissent encore dans son fonctionnement actuel et sont confirmés par la Charte 2026-2041 : d'abord une approche centrée sur **le développement économique et social** pour (re)vitaliser un territoire, suivie d'une approche davantage tournée vers **le partenariat et l'assistance** aux collectivités, puis d'un positionnement comme « **boîte à outils** » disponible et enfin, **une approche experte** avec une capacité à innover.





**AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE  
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



*Une autre vie s'invente ici*